



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE RESTREINTE - N° 01

18 juillet 2025 (Réunion téléphonique)
9h00

Présidence : Michel CASSEGRAIN

Présent(s) : Magali DE BONNEFOY - Laurent HATTON - Patrick MINON -

Excusé(s) : Marc CASSEGRAIN - Loic RAMBERT

Tous les courriers concernant les coupes et championnats sont à adresser au service compétition à l'adresse suivante : competitions@loiret.fff.fr

Composition du championnat Seniors D3 – Saison 2025/2026

La Commission :

- considérant d'une part la déclaration de cessation d'activité du club ASPTT Orléans,
- considérant d'autre part le non-engagement de l'équipe du FC Pannes en championnat Seniors D3,
- **décide en conséquence afin de compléter les poules du championnat Seniors D3 2025/2026 en conformité avec le tableau des montées-descentes à l'issue de la saison 2024/2025 de procéder au repêchage des clubs : US Bazoches les Gallerandes et US Briare**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour les matches de Coupes :

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission
M. Cassegrain

La Secrétaire
M. De Bonnefoy

Publié le 18.07.2025